

upmf
Grenoble

Université Pierre-Mendès-France
Sciences sociales & humaines

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

AS/FL/feb/10-294-167

Affaire suivie par : Franck LENOIR
Tél : 04.76.82.55.75
Télécopie : 04.76.82.58.40



Saint Martin d'Hères, le 15 juin 2010

Le Président de l'Université
Pierre Mendès-France

A

Monsieur le Président de la Chambre
Régionale des Comptes Rhône-Alpes

Objet : Réponse écrite au rapport d'observations définitives

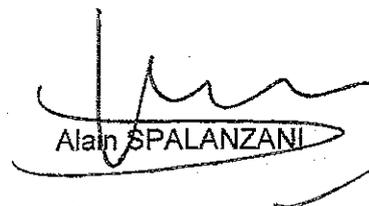
Monsieur le Président,

Par courrier du 19 mai dernier, vous m'avez fait parvenir le rapport d'observations définitives de la chambre concernant la gestion de l'université Pierre Mendès-France dans le cadre de l'enquête sur les regroupements et coopérations dans l'enseignement supérieur au cours des exercices 2006 et suivants.

La lecture de ce rapport appelle de ma part les observations suivantes :

- La phrase, en page 13, indiquant que l'Université « ne dispose pas, à proprement parler, d'un système d'information sur son environnement » devrait, me semble t'il, être précisée.
- Je ne souscris pas, en outre, au constat effectué par la Chambre, en page 15 du rapport, sur les difficultés ayant présidé à la construction du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Grenoblois sous le statut d'Établissement Public de Coopération Scientifique. Le retard dans l'adoption de ce statut s'explique, d'une part, par l'existence à Grenoble d'une forte dimension interuniversitaire reposant juridiquement sur un Groupement d'Intérêt Public qui donnait jusqu'alors satisfaction aux Présidents et, d'autre part, par la préférence exprimée, notamment, par le Commissariat à l'Énergie Atomique pour une autre structure juridique (Association ou fondation) pour assurer la gestion du projet « Grenoble Université de l'Innovation ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.


Alain SPALANZANI

A. SAUVANNET
25